

Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : autorisation@ecrins-parcnational.fr

100										
Demandeur	(société hélicoptère)									
Aéronef (typ	e couleur immatriculation)									
Bénéficiaire	(nom + téléphone)									
			Nombre de rotations pour							_
Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers		Descriptio	n des rotations		
Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :							Autorisation N°	accordée	refusée	
							Suivi par : à Gap, le Le Directeur,			
Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national							Pierre COMMENVILLE Directeur du Parc national des Ecrins			